



Communiqué de Presse du 1^{er} septembre 2009

Contact presse : Jean-François Besson, Secrétaire général : 06 07 61 51 93
Laurence Coudière, Chargée de communication : 04 50 87 86 37

Un 2^{ème} pilier au goût amer

La nouvelle nous est parvenue le 27 août dernier, le Gouvernement a signé la modification de l'avenant fiscal entre la Suisse et la France. Avenant qui intègre l'article 4 contre lequel le Groupement s'est battu depuis plus de deux ans. Pour rappel, cet avenant précise que le fisc suisse pourra imposer le capital lors du rapatriement du 2^{ème} pilier en France sous condition que la France ne l'impose pas. Une mesure également applicable pour le 3^{ème} pilier.

Bien évidemment, le Groupement transfrontalier européen regrette cette mesure. Une fois encore, nos voisins helvètes se sont montrés d'habiles négociateurs. Malgré l'appui de nombreux élus, nous n'avons pas pu faire changer d'avis le Gouvernement français qui a privilégié la lutte contre la fraude fiscale plutôt que la défense des travailleurs transfrontaliers. Une partie des capitaux perçus par les travailleurs frontaliers restera donc en Suisse. A l'heure où les finances publiques plongent dans des gouffres abyssaux, on peut légitimement s'interroger sur l'incurie du ministère des finances qui accepte de perdre ainsi plusieurs centaines de millions d'euros qui auraient évidemment été dépensés en France.

Le Groupement a pris acte de cet accord. La 1^{ère} manche est terminée, la partie n'est pas perdue. Désormais, toute la négociation sera orientée pour obtenir un taux d'imposition minima en France et nous comptons une fois encore sur le soutien des élus de nos régions transfrontalières.

Attention toutefois, si l'accord a été signé par le Gouvernement, il n'est pas applicable en l'état. Il faut encore qu'il soit ratifié par les deux chambres suisses ainsi que côté français, par le Sénat et l'Assemblée nationale, ce qui devrait encore prendre quelques mois.

Ce combat contre l'imposition par la Suisse nous laisse donc un goût amer. Certes, notre action a permis de retarder de plus de 30 mois la signature de l'accord. Mais cette signature illustre bien le faible intérêt du Gouvernement pour les populations transfrontalières qui génèrent une masse salariale de plus de 8 milliards de francs suisses, soit plus de 5 milliards d'euros, bien utiles à l'équilibre financier de la France.

Michel Charrat
Président